



Kemperle Activités Subaquatiques

Association Loi 1901
Ecole de Plongée du Pays de QUIMPERLÉ
Inscrit à la F.F.E.S.S.M. sous le n° 03.29.0181
Agrément Ministère des Sports n° 29 S 1019
4, Avenue Pasteur, 29300 QUIMPERLÉ

Réunion Comité Directeur du 18 mai 2020 Compte-rendu

Etaient présents : Fabrice ALLAIN, Vincent BALOCHE, Hervé BOURHIS, Annie CAUFRIEZ, Stéphane HELAINE, Michaël LE TOLLEC, Christian MAHO, Pascale MARTIN BOURHIS, Stéphane TRIHINE.

Absents excusés : Laurent BRIENS, Philippe BURBAN, Guillaume RUELLO.

Adhésions / licences

Un nouvel inscrit en mars, ce qui porte le nombre d'adhérents à 124 au total :

- 68 plongeurs :
 - Adultes : 62
 - Jeunes plongeurs : 5
 - Plongeurs de passage : 1
- 34 apnéistes
- 22 hockeyeurs
 - Adultes : 13
 - Jeunes : 9

Finances

- Recettes : 44 480,64 €
Gros postes recettes : la vente du Gwennili (17 000 €) et les adhésions (21 000 € env. dont 15 000 € net d'adhésion après reversement des assurances et des licences à la fédération).
TIV : les gains ont juste couvert l'achat des bagues et des tampons ainsi que la collation du midi.
- Dépenses : 84 055,79 € dont 70 000,00 € pour l'achat du Pixsea (acompte financé par fonds propres du livret).
Les autres dépenses :
 - Env. 3 000 € pour le matériel, 1 200 € pour les animations, 1 300 € d'assurance.
 - Les sorties WE ont été annulées à cause du confinement mais les frais de réservation ont été encaissés : la réservation hébergement/plongées Glénan, ainsi que l'acompte de 576 € pour les plongées au Lavandou (réservation hébergement non encaissée à ce jour).
Les sorties seront reportées à l'année prochaine.
Le CD souhaite que les participants règlent leur quote-part sur les frais de réservation.
 - Achat tee-shirts : 627,60 €, déficit d'environ 300 €, sur les 114 pièces reçues (dont 14 gratuites) seulement une cinquantaine vendue. Les ventes seront relancées à la reprise des activités.

- Les 4 personnes qui ont suivi la « formation TIV » en janvier à Vannes ont été remboursées de leurs frais, ainsi que Marie-Françoise Le Naour pour la formation N1 qu'elle n'a pu suivre pour raison de santé.
- Prêt bateau : 25 000 € sur 7 ans comme prévu.
CMB : pendant le confinement imposé dans le cadre du coronavirus-Covid19 la banque n'a pas maintenu sa première proposition, le taux passant de 0,9 à 1,40 %.
Le Crédit Maritime a fait une offre plus intéressante avec un taux à 0,75 % : proposition acceptée avec une condition logique de transfert de compte dans cette banque.
- Subventions :
 - Les aides de la commune de Quimperlé ont été perçues :
966 € de subvention annuelle, 3 000 € de subvention exceptionnelle.
 - Conseil Départemental : 3 000 € de subvention exceptionnelle non perçus à ce jour.
Dès réception de l'arrêté d'attribution une facture du bateau sera adressée pour le déblocage de l'aide.
- En caisse à ce jour : 36 550,73 € soit :

- Caisse :	1 909,51 €
- Compte-chèques :	14 598,38 €
- Livret :	20 042,84 €

Les dépenses à venir :

- Bateau : 47 992,14 € pour l'acquisition et 2 000 € env. pour l'achat de matériel.
- Réparation du compresseur : devis de 2 288,62 €.

Après le déblocage du prêt, l'encaissement de la subvention départementale, le règlement du solde restant dû sur le bateau et des dépenses prévues à ce jour, il devrait rester environ 12 000 € en caisse.

Nouveau bateau.

Le Pixsea 900 a été transféré à Loctudy pour la phase motorisation.

Stéphane T. continue à superviser les finitions du bateau et prévoit une livraison courant juin.

Problème de garantie sur le moteur prévu. Notre nouveau bateau est bien catégorisé plaisance, cependant Suzuki classe tous les bateaux de plongée en « professionnel » même dans le cadre associatif. Or le seul moteur de leur gamme qui n'est pas garanti en usage "PRO" est le 350 cv prévu initialement. L'alternative proposée par le motoriste est de passer sur le nouveau 325 cv : même bloc moteur, tout aussi performant, pouvant tourner avec une essence plus ordinaire donc "moins fragile".

Après négociation, Stéphane a obtenu que Bord à Bord nous fasse une remise de 900 € TTC sur le moteur 325 cv garanti 1 an. Le constructeur prend bien entendu à sa charge le démontage/remontage.

- Matériel à acquérir : bouts, gilets de sauvetage, feux à retournement et à main, almanach, boule de mouillage, pavillons, 4 pare-battages, filet et sandow, nylon pour tenir les blocs, pompe à bille, déshumidificateur pour la cabine...
- Nom du bateau : les adhérents ont eu la possibilité de proposer des noms pour notre futur bateau. À partir des réponses obtenues lors d'un premier vote le CD a conservé les 6 noms qui avaient obtenus le plus de voix, avant de solliciter à nouveau les membres de l'association. Seul 33 adhérents ont participé au dernier vote (dont 85 % de plongeurs peut-être plus concernés).

Les résultats :

<i>Kassiopée</i>	<i>Manatée</i>	<i>Narval</i>	<i>Némo</i>	<i>Octopus</i>	<i>Orca</i>
13	3	0	15	2	0

Le CD valide les réponses et adopte le choix du plus grand nombre : note bateau s'appellera donc « Némo »

- Formalités administratives à effectuer :
 - Demande de francisation auprès des douanes suivi de la demande d'immatriculation auprès des affaires maritimes, les démarches devraient prendre environ une semaine.
Le quartier d'immatriculation reste Concarneau.
 - Demande de licence auprès de l'Agence Nationale des Fréquences pour l'utilisation de la VHF.
Pascale et Hervé se chargent d'effectuer les démarches.

- Baptême bateau : prévu initialement au 6 juin, il est reporté au dimanche 13 septembre à l'occasion des baptêmes de plongée proposés après le forum des associations.

- Formation pilotes : 16 personnes inscrites à ce jour, ne seront habilités à piloter le nouveau bateau que les pilotes inscrits à la formation.
 Le but : s'occuper de la prise en main du bateau par les pilotes habituels.
 Dans un premier temps il s'agira d'un travail collectif des pilotes réguliers du Gwennili, et dans un deuxième temps de la formation de nouveaux pilotes.
 Une « charte » sera définie et devra être acceptée par les pilotes : le pilotage s'est aussi s'occuper de l'approvisionnement en essence, de prendre et ramener le bateau au mouillage, de gérer les mouillages sur sites, etc...

- Réglementation « utilisation du bateau » : nouveau bateau, nouvelles règles d'utilisation !
 Un document a été établi pour définir le fonctionnement et la vie à bord, il sera diffusé sur le blog : s'équiper et gréage bloc avant l'embarquement, rangement des blocs et du matériel, utilisation de caisses en plastique pour les affaires personnelles (pas de sac !), stockage de vêtements secs dans les filets positionnés sous le taud, espace central dégagé, mise à l'eau par les portes avant, etc...

Station de gonflage

- Réparation du compresseur Coltri : intervention le 20 mai pour les 3^{ème} et 4^{ème} étages. La rampe sera vue ultérieurement, une dépense d'env. 800 à 1 000 € est à prévoir pour les vannes.

- Formation gonflage : pour l'instant seuls les DP seront habilités au gonflage sous réserve d'assister à une séance « recyclage » au cours de laquelle seront rappelés les bons gestes et les procédures.
 Pas de formation pour d'éventuels « nouveaux gonfleurs ».
 A la suite de la séance recyclage deux listes seront établies dont une avec le nom des gonfleurs « tampons » et une avec le nom des gonfleurs « rampe ».
 Un nouveau cahier sera utilisé pour noter les gonflages, les numéros des blocs gonflés devront être précisés pour plus de traçabilité.

- Sécurisation de l'espace gonflage : projet à mettre en place au cours de la prochaine période hivernale.

Matériel

- Réépreuves : les blocs qui devaient être envoyés en réépreuve ont été déposés à l'entreprise « Les Extincteurs Nantais » à Nantes mais pourront être récupérés à leur nouveau local de Quimperlé.

- Marquage matériel : les 4 détendeurs neufs seront marqués par Christian M. dans le courant de la semaine, les autres marquages seront faits pour fin juin.
 Stéphane T. s'occupera du marquage des stab.

- Gasoil : 10 bidons d'environ 20 L n'ont pas été utilisés avant la vente du Gwennili. Le CD a proposé de les vendre pour 15 € le bidon, tous ont trouvé preneur.
 Le nouveau bateau fonctionnant à l'essence, les bidons ne seront plus tolérés dans le local, ils seront entreposés dans le box grillagé situé à l'extérieur.

Sorties plongées / baptêmes

- Réunion le mercredi 27 mai avec les DP pour discuter du planning et des préconisations à mettre en place dans le contexte Covid19 pour l'organisation des plongées bateau et plongées du bord.
- Accueil des plongeurs extérieurs : oui sous réserve de l'accord du DP et du nombre de places disponibles sur le bateau (priorité aux adhérents à l'année). Pas de prêt de matériel pour les extérieurs. Question à rediscuter lors de la prochaine réunion en fonction de l'évolution de l'épidémie Covid19.
- Baptêmes : le CD souhaite annuler les baptêmes prévus pendant la saison estivale, au moins ceux de juillet dans un premier temps – Trop lourd à organiser en respectant les règles d'hygiène mises en place dans le contexte Covid19.
Si la situation évolue dans le bon sens, Hervé et Stéphane H. proposent de conserver les dates prévues pour les formations N1 en juillet et août (mesures sanitaires plus faciles à respecter, les stagiaires pouvant utiliser le même matériel pendant la durée de la formation).
- WE plongées à Belle-Ile : 29-30 août prochain, inscriptions limitées pour l'instant à 12 plongeurs. Avec le club Angélus qui nous a acheté le Gwennili, sorties à bord de notre ancien bateau pour plonger sur 4 sites différents.
Coût : 30 € l'u soit 120 € au total.
Sans auto-encadrement de notre part, le club bellilois aura la possibilité d'encadrer les non-autonomes pour 15 € supplémentaires par plongée et par plongeur.
Hébergement : camping de l'Océan à 15 mn à pied du local du club de plongée.
2 chalets de 6 places ont été réservés (possibles modifications si besoin mais selon les disponibilités).
Coût : 210,60 € (pour 12 participants la nuitée revient à 17,55 € par personne).
Chèque de réservation de 56 € à adresser au camping.
Départ pour Belle-Ile à partir de Quiberon : compter environ 1h15 de trajet voiture et 45 mn de traversée.
Heures de départ : 6h25 / 7h45 / 9h35 – Arrivée au Palais : 7h15 / 8h15 / 10h15
Coût : 35 € A/R.
Coût total du séjour par personne : 172,55 € sous réserve du nombre d'inscrits (la quote-part correspondant à la location des chalets étant dépendante du nombre de participants).
Un article sera mis sur le blog courant juin, arrêt des inscriptions fin juillet.

Covid19 : mesures à respecter

Des mesures seront mises en place pour faire respecter les règles d'hygiène dans le contexte Covid19, la liste des procédures est consultable sur le blog :

- Respect des règles de distanciation, limite des sorties à 10 personnes.
- Attestation santé à signer avant la reprise d'activité et à présenter aux DP lors des sorties.
- Local : 3 personnes max pour la distribution et la restitution du matériel qui se fera à l'entrée du local. Matériel d'hygiène et de protection disponible à l'entrée.
- Equipements : désinfection robinetterie bloc juste avant de les confier aux plongeurs et désinfection du matériel club remis en stock.
- Utilisation du bateau : masque obligatoire lors de l'embarquement et du débarquement (masque personnel), désinfection des mains avant l'embarquement, respect des distances à bord. Désinfection du bateau avant et après la sortie (des règles spécifiques seront données aux DP/pilotes concernant les règles à respecter à bord).

Fiche « santé » : sur le même principe que le questionnaire dans le cadre du CACI valable trois ans (dispositif pour l'apnée et le hockey), la fédération a établi un formulaire qui devra être rempli par les adhérents avant de reprendre une activité club (document personnel à conserver par l'intéressé). Chaque plongeur devra ensuite signer une attestation sur l'honneur indiquant qu'il est apte à reprendre son activité. Cette attestation devra être présentée au DP à chaque sortie.

Informations diverses

- Tombola annulée (déplacements et ventes de tickets compliqués dans le contexte Covid19). Une animation avec lots à gagner pourra être organisée ultérieurement.
- Inscriptions aux sorties : un nouveau système d'inscription est en étude. Les annonces se feront toujours via le blog actuel, un lien permettra aux plongeurs de s'inscrire sur un second site VPdive, ce qui permettra aux DP d'avoir un visuel immédiat sur le niveau des participants et la validité de leur Caci.
- Renouvellement des forfaits pour les plongées bateau : question reportée à la prochaine réunion.

Prochaine réunion du Comité Directeur

le mardi **16/06/2020**, rendez-vous au local du Belair à 20h pour un début de séance à 20h15.

La Présidente



La secrétaire

